



CHAMPIONNAT D'ÎLE DE FRANCE DE VTT TRIAL

EDITION 2016

**Comité d'Ile de France
de la Fédération Française de Cyclisme**

**1 rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

1-DEFINITION ET PARTICIPATION

- 1-1 : le championnat d'île de France de vtt trial s'inscrit dans le cadre d'une manche de la **CIROVTT Trial** (Coupe Inter Régionale Ouest de VTT Trial). Le règlement technique (parcours, matériel, comptage des pénalités, déroulement de la journée et classement) est visible sur le site de la cirovtt (www.cirovtt-trial.fr).
- 1-2 : Le Championnat d'île de France de VTT Trial est ouvert à tout pilote homme ou femme âgé(e) de 7 ans minimum dans l'année, titulaire d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme délivrée par le Comité d'île de France.
- 1-3 : Licences autorisant la participation à la Coupe Inter-régionale:
- Les licences catégories 1 - 2 - 3 - Juniors.
 - Les licences Pass'cyclisme open, Pass'cyclisme, Pass'cyclo sportive et Pass'nature qui auront été délivrées avec un certificat médical.
 - La licence d'âge pour les 16 ans et moins.
 - La licence Pass'Loisirs n'est pas admise.
 - La Carte à la Journée : délivrée sur place au prix de 8 €uros (en plus de l'inscription) sur présentation d'un certificat médical en date de validité de moins de trois mois attestant de non contre-indication à la pratique du VTT de compétition. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire. Cette carte à la journée permettra au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la CIROVTT Trial.
 - Les licences en cours de validité spécifiques à la pratique du cyclisme de compétition dans d'autres fédérations sportives ne seront prises que pour valeur de certificat médical, le compétiteur devra souscrire une carte à la journée. Seules les licences sur lesquelles est inscrit en toute lettre le certificat médical pour la pratique du vélo de compétition et non seulement les licences sur lesquelles est coché présentation d'un certificat médical.
 - Les licences en cours de validité spécifiques à la pratique du cyclisme de compétition dans d'autres fédérations sportives ne seront prises que pour valeur de certificat médical, le compétiteur devra souscrire une carte à la journée.
 - Un commissaire CIROVTT Trial devra être au minimum titulaire d'une licence FFC, le choix de la licence restant sous sa responsabilité.
 - Toute autre licence FFC ne permet pas de figurer au classement du Championnat d'île de France.
- 1-4 : L'engagement est fixé à 9 Euros pour tous, l'inscription se fera uniquement sur le site de la cirovtt (www.cirovtt-trial.fr). Les engagements devront être parvenus à l'organisateur au moins 3 jours ouvrables avant l'épreuve. Tout engagement hors délai sera majoré de 5 Euros. Les pilotes devront se munir d'une plaque marquée de son numéro attribué avant ou le matin de l'épreuve (avec la couleur de sa catégorie (voir site www.cirovtt-trial.fr)).
- 1-5 : Les clubs dont les membres engagés mais absents sans justification se verront facturer le montant de l'engagement par le Comité dont dépend l'organisateur.
- 1-6 : Tout pilote titulaire d'un titre de champion départemental, régional, national ou international FFC ou UCI devra porter son maillot tout au long des épreuves et des cérémonies protocolaires. Les autres pilotes devront porter le maillot de leur club ou de leur team officiel FFC. Tout autre pilote titulaire d'un titre de champion dans une autre fédération, devra porter son maillot de club.
- 1-7 : Seuls les licenciés FFC, de nationalité Française, d'un club du Comité d'île de France et titulaires d'une licence compétition ou Pass'Cyclisme peuvent prétendre au podium du Championnat d'île de France de VTT TRIAL.

2 - CATÉGORIES ADMISES

- 2-1 : Les concurrents participant au championnat d'île de France de VTT Trial 2016 sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2-4 : de la Convention Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2016. Tout pilote et parent de pilote mineur, participant au championnat d'île de France de VTT Trial 2016 est censé en connaître le règlement et s'engage à se soumettre à toutes ses prescriptions. La signature de la feuille d'emargement par le pilote atteste que le pilote majeur et le(s) parent(s) du pilote mineur a parfaite connaissance des règles de la compétition et des règles d'assurance pendant la compétition

et conséquentes à la compétition.

2-2 : L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter-Régionales et Nationales.

2-3 : Un coureur non classé lors des deux années précédentes et de la saison en cours peut choisir la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, sous réserve de l'accord du responsable de la commission Trial CRVTT ou de son remplaçant.

3 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

3-1 - La commission Trial CRVTT mandate le groupe administratif, comprenant un commissaire national, chargé d'assurer les classements de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2016 pour établir le classement du Championnat d'île de France de VTT Trial 2016.

3-2 - Le classement du Championnat d'île de France de VTT Trial ne prendra en compte que les pilotes titulaires des licences définies à l'article 1-3 et délivrées par un club affilié FFC auprès du Comité d'île de France de Cyclisme.

3-3 - Ne peuvent être classés sur le Championnat d'île de France que les pilotes ayant terminé l'épreuve.

3-4- Les titres et maillots décernés seront :

- un titre et un maillot pour la meilleure dame de la catégorie la plus élevée
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Elite
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Expert
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Nationale
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R1
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R2
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R3
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R4
- un titre et un fanion pour la meilleure pilote de la catégorie R3
- un titre et un fanion pour la meilleure pilote de la catégorie R4

4 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

4-1 - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers de chaque titre sera gérée par la commission CRVTT.

4-2 - La participation à la cérémonie protocolaire des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux du Championnat d'île de France de VTT Trial 2016 est obligatoire. En cas d'absence non justifiée et non validée auprès de la commission Trial CRVTT et du président du collège des commissaires, le pilote ne recevra pas sa récompense.

4-3 - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire de la CIROVTT Trial 2016, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements comme défini dans l'article 1-

4-4 - En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne sera pas récompensé.

6 - AMÉNAGEMENT ET GESTION DU RÈGLEMENT

6-1 - La commission Trial CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant au règlement de la CIROVTT qu'elle jugera nécessaire. La commission Trial CRVTT et le président du collège des commissaires sont souverains dans toute décision concernant la participation et le classement des pilotes lors du Championnat d'île de France.

7- RÈGLEMENT TECHNIQUE.

7-1 - Le règlement technique de VTT Trial 2016 appliqué pour le Championnat d'île de France de VTT Trial est celui qui est appliqué dans le cadre de la Convention Règlement de la Coupe Inter - Régionale Ouest Vélo Tout Terrain Trial Edition 2016. (www.cirovtt-trial.fr).